



Information Presse

le 14 avril 2008

Protection Juridique GMF

Un nouveau contrat aux garanties élargies à tous les domaines de la vie privée

- **Une Formule Essentielle avec des garanties et des services indispensables pour faire face aux litiges de la vie quotidienne**
- **Nouveauté, la Formule Intégrale, encore plus complète, intégrant le droit de la famille, la construction et des services innovants**
- **Un très bon rapport garanties - prix**

La GMF enrichit son contrat de protection juridique des particuliers, conçu et géré par sa filiale Assistance Protection Juridique, en élargissant les garanties proposées afin de répondre à l'ensemble des besoins des assurés et défendre leurs intérêts dans tous les domaines de la vie privée.

Le contrat Protection Juridique de la GMF se décline désormais en **deux formules de garanties** très complètes :

▶ **La Formule Essentielle** reprend les garanties et services indispensables du contrat Protection Juridique déjà proposés par la GMF depuis plus de 20 ans. Elle offre une protection en matière de consommation de biens et services, responsabilité civile, locations saisonnières, vie professionnelle, emplois familiaux, baux, voisinage, copropriété, travaux intérieurs, succession, infractions pénales, activités associatives et bénévoles... L'assuré bénéficie d'informations juridiques sur simple appel téléphonique, de l'assistance de juristes spécialisés et de professionnels du droit pour le règlement de son litige, à l'amiable ou devant les tribunaux, et de la prise en charge des frais et honoraires.

▶ **La toute nouvelle Formule Intégrale** regroupe toutes les garanties de la Formule Essentielle et étend la protection des assurés à de nouveaux domaines de la vie privée. Cette formule propose ♦ **de nouvelles garanties** (droit de la famille incluant tous les types de divorces et de séparations, les travaux extérieurs, la construction) ♦ et **des services innovants** (prêt de véhicule en cas de recours contre un tiers..., médiation familiale).

Les "Plus" du contrat Protection Juridique GMF

La Formule Intégrale du nouveau contrat Protection Juridique

- prend en compte tous les types de divorces et de séparations
- propose une garantie travaux intérieurs et extérieurs très large.

Un nouveau contrat PJ aux prestations larges accessibles au meilleur prix

- Tarif de la Formule Essentielle : 5,08 euros* par mois, soit 61 euros* par an.
 - Tarif de la Formule Intégrale : 14,17 euros* par mois, soit 170 euros* par an.
 - Et en plus, les garanties « Divorce et Séparation » et « Construction » ne sont pas facturées pendant leur délai de carence qui est de 18 mois seulement.
-

* Tarifs valables au 14 avril 2008

Contrat Protection Juridique GMF

Zoom sur la Formule Intégrale

De nouvelles garanties

Droit de la Famille :

- Litiges liés à la filiation, aux obligations alimentaires entre parents, aux droits de visite des grands parents...
- Divorce et séparation : prise en charge des frais de procédure (1.150 euros maximum par conjoint) pour tous types de divorces ou séparations (PACS, concubinage)
- Caution dans le cadre familial : litiges liés à la caution d'un membre de la famille (ascendants, descendants, frères, sœurs)

Travaux extérieurs :

- Litiges concernant les travaux non soumis à Dommages Ouvrage : vérandas, volets, ravalement, piscines, clôtures, ...

Construction et tous travaux soumis à Dommages Ouvrage :

- Litiges concernant les travaux importants réalisés à l'intérieur et à l'extérieur (construction, extension ...)

et dans le cadre de l'**option « Biens donnés en location »** :

- Les travaux, intérieurs ou extérieurs, soumis ou non à Dommages Ouvrage et la fiscalité des revenus locatifs.

Des services innovants

Le prêt de véhicule en cas de recours contre un tiers pour tous motifs (vice caché, mauvaises réparations,...):

- En cas d'immobilisation de son véhicule (auto, moto) pour expertise contradictoire, l'assuré peut bénéficier d'un véhicule de remplacement pour une durée de 30 jours maximum.

La médiation familiale.

- Dans le cadre d'un litige garanti dans le domaine du droit de la famille, l'assuré peut recourir à un médiateur, dont les honoraires sont pris en charge par la GMF, afin de trouver une solution amiable avant toute procédure.

La GMF est aujourd'hui l'un des leaders de la protection juridique avec 910.000 particuliers assurés bénéficiaires d'un contrat déjà très complet. Afin d'étendre encore ses engagements, elle a conçu un produit susceptible de répondre à tous les besoins complémentaires des assurés dans le domaine de la Protection Juridique.

Le réseau des 400 agences GMF est, avec GMF en Ligne (0 820 809 809 – 0,12 euros TTC/mn), le relais de cette nouvelle offre, qui peut être également souscrite en ligne sur le site www.gmf.fr.

Contact Presse : Claude Michel ☎ 01 47 54 17 10 ou Isabelle Coutant ☎ 01 47 54 14 82